



# Canadian Council on Africa Conseil Canadien pour l'Afrique



## Guide des membres



# **Le Conseil Canadien pour l'Afrique**

## **(CCAfrique)**

**Guide des membres**





### **NOTRE VISION**

Être le chef de file des entreprises du secteur privé canadien engagées dans le développement économique d'une Afrique moderne et concurrentielle sur le marché global

### **NOTRE MISSION**

Faciliter et promouvoir une augmentation des investissements et du commerce durable entre les secteurs canadiens et africains publics et privés, au bénéfice de tous les acteurs concernés et conformément aux lignes directrices appropriées de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Novembre 2005



## Table des matières

<b>Le Conseil canadien pour l’Afrique (CCAfrique)</b>	<b>1</b>	<b>Réunion des membres</b>	<b>7</b>
<i>Introduction</i>	1	Lieu des assemblées	7
Vision	1	Avis de convocation	7
Énoncé de mission	1	Quorum	8
Valeurs fondamentales	1	Assemblées annuelles	8
Buts et procédés	1	<b>Réunions du conseil d’administration</b>	<b>8</b>
Règlements	2	Moment et convocation	8
<b>Processus d’adhésion</b>	<b>2</b>	Lieu	8
Processus d’adhésion	2	Quorum	8
Membres réguliers	2	<b>Comités</b>	<b>9</b>
Membres associés	2	Composition des comités	9
Membres affiliés	2	Composition du comité exécutif	9
Droits d’adhésion	2	<b>Gestion</b>	<b>10</b>
<b>Statut juridique</b>	<b>3</b>	Président et chef des opérations	10
Constitution	3	Président	10
Direction	3	<b>Dispositions financières</b>	<b>10</b>
<b>Gouvernance</b>	<b>3</b>	Exercice financier de CCAfrique	10
Composition du conseil d’administration	3	Sources de revenus	10
Admissibilité au statut de membre du conseil d’administration	4	<b>Activités</b>	<b>11</b>
Pouvoirs	4	Programmes de CCAfrique	11
Dons	5	Coopération avec d’autres organismes	11
Employés	5	Publications	11
Poste vacant	5	<b>Conseil d’administration</b>	<b>13</b>
<b>Dirigeants</b>	<b>5</b>	<b>Location de bureaux</b>	<b>15</b>
Nomination des dirigeants	5	<b>Liste des membres de CCAfrique</b>	<b>17</b>
		<b>Formulaire d’adhésion</b>	<b>19</b>



- 1 **Le Conseil canadien pour l'Afrique (CCAfrique)**
- 1.1 CCAfrique est un organisme indépendant et non partisan qui offre un forum aux dirigeants des secteurs privé et public et favorise un dialogue continu et ouvert en matière de développement économique en Afrique. *Introduction*
- CCAfrique travaille à encourager le dialogue et la discussion concernant les questions économiques et commerciales qui engagent le Canada et les pays d'Afrique, en vue de promouvoir une augmentation et une diversification des investissements et des relations commerciales entre le Canada et les pays d'Afrique.
- 1.2 La vision de CCAfrique : Être le chef de file des entreprises du secteur privé canadien engagées dans le développement économique d'une Afrique moderne et concurrentielle sur le marché global *Vision*
- 1.3 CCAfrique travaille à faciliter et à promouvoir une augmentation des investissements et du commerce durable entre les secteurs canadiens et africains publics et privés, conformément aux lignes directrices de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et pour le bénéfice de tous. *Énoncé de mission*
- 1.4 La base de membres de CCAfrique est composée d'entreprises et d'organismes sans but lucratif. Il peut s'agir d'entreprises du secteur privé, d'universités, de collèges ou d'associations et d'organismes qui sont engagés dans le développement durable en Afrique et qui adhèrent aux valeurs fondamentales suivantes : *Valeurs fondamentales*
- (a) des pratiques commerciales éthiques
  - (b) la bonne gouvernance
  - (c) le développement économique durable
  - (d) un dialogue ouvert
  - (e) la responsabilité sociale des entreprises
- 1.5 Le but de CCAfrique est de créer un environnement favorable menant à la bonne gouvernance, à des investissements privés responsables et à la croissance économique durable de l'Afrique. C'est pour cela que CCAfrique organise des ateliers, fait de la recherche et développe des services d'informations et d'éducation destinés à : *Buts et procédés*
- (a) susciter une meilleure compréhension de l'environnement économique et commercial en Afrique;
  - (b) augmenter les initiatives du secteur privé, les investissements et l'intérêt pour les pays africains;
  - (c) obtenir un appui vaste à des programmes économiques réalistes et évolutifs en Afrique;
  - (d) refléter la reconnaissance par les membres de l'interdépendance de l'économie globale actuelle et leur engagement à soutenir les efforts de l'Afrique dans son

évolution pour rejoindre le courant dominant.

- (e) Contribue au développement de la politique canadienne en matière de relations diplomatiques et économiques avec l'Afrique.

1.6 Les dispositions concernant les objectifs, la structure et les procédés de CCAfrique sont décrites dans les Règlements de CCAfrique auxquels il est fait référence dans ce Guide. *Règlements*

## 2 Processus d'adhésion

2.1 MEMBRES: Seules les personnes morales, à but lucratif ou à but non lucratif, notamment les corporations, les sociétés, les organismes et les associations, intéressées à promouvoir les buts de CCAfrique peuvent faire partie de celle-ci et leur candidature doit être approuvée par le conseil d'administration de CCAfrique. *Processus d'adhésion*

2.2 Les organismes canadiens peuvent obtenir le statut de MEMBRE RÉGULIER. Les membres réguliers peuvent participer et voter à toutes les réunions de membres. Les représentants des membres réguliers peuvent être élus au conseil d'administration de CCAfrique. *Membres réguliers*

2.3 Les organismes gouvernementaux canadiens, les ministères et les agences peuvent obtenir le statut de MEMBRE ASSOCIÉ. Les membres associés n'ont pas le droit de vote aux réunions des membres ou du conseil d'administration de CCAfrique et leurs représentants ne peuvent pas être élus au conseil d'administration. Toutefois, CCAfrique peut nommer au conseil d'administration le représentant d'un membre associé en tant que conseiller. *Membres associés*

2.4 MEMBRES AFFILIÉS : Les associations africaines qui représentent le secteur privé peuvent obtenir le statut de MEMBRES AFFILIÉ sur signature d'une entente de collaboration avec CCAfrique. Les organismes partenaires affiliés africains devront partager nos valeurs fondamentales telles qu'énoncées dans ce Guide des membres. Les membres affiliés n'ont pas le droit de vote ou celui d'être convoqués aux réunions des membres. *Membres affiliés*

Tous les arrangements entre CCAfrique et ses membres affiliés doivent être réciproques et inclure, au minimum, l'accès aux listes de membres du partenaire.

Les organismes qui adhèrent au CCAfrique doivent le faire sur la base d'un memorandum d'entente qui établit les circonstances en vertu desquelles ils deviennent membres affiliés.

2.5 COTISATION. Les membres doivent acquitter les droits ou cotisations déterminés par le conseil d'administration afin de conserver leur qualité de membres et leur droit de vote, le cas échéant. *Droits d'adhésion*

- 2.5.1 DESTITUTION. Un membre peut perdre sa qualité de membre si la majorité des administrateurs de CCAfrique votent en ce sens. *Retrait*
- 2.5.2 ADRESSE. Chaque membre est responsable d'enregistrer et maintenir son adresse exacte auprès du secrétaire de CCAfrique. *Adresse*
- 2.5.3 Le statut de membre de CCAfrique ne sera accordé qu'aux organismes et aux individus qui partagent sa vision, soutiennent sa mission et adhèrent aux valeurs fondamentales telles qu'énoncées au paragraphe 1.4 de ce guide. *Demande d'adhésion*
- 2.5.4 Les droits d'adhésion sont payables au moment de l'inscription et sont ensuite dus chaque année à cette même date. *Échéance du paiement des droits d'adhésion*
- 2.5.5 Les dispositions suivantes s'appliquent en cas de non-paiement par un membre de ses droits d'adhésion : *Conséquences du non-paiement des droits d'adhésion*  
 Le non-paiement des droits d'adhésion entraîne l'annulation du droit de vote aux assemblées générales et celle des réductions réservées aux membres. Les membres peuvent cependant continuer à participer aux activités de CCAfrique en payant le même prix que les non-membres.

### 3 Statut juridique

- 3.1 CCAfrique est incorporé en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi sur les Corporations canadiennes depuis le 28 mai 2002. *Constitution*
- 3.2 CCAfrique est dirigé par un conseil d'administration. Il est gouverné par ses règlements administratifs, ses statuts et autres lois en vigueur au Canada. *Direction*

### 4 Gouvernance

- 4.1 NOMBRE D'ADMINISTRATEURS. Les biens et les affaires de CCAfrique sont administrés par un conseil d'administration composé d'un minimum de dix (10) et d'un maximum de trente (30) administrateurs. Le nombre d'administrateur sera déterminé de temps à autre par une majorité des administrateurs à une assemblée du conseil d'administration et sera affirmé par un vote des deux-tiers (2/3) des voix des membres à une assemblée convoquée spécialement pour étudier cette question. Dans les limites du minimum et du maximum établi ci-dessus, le nombre d'administrateurs de CCAfrique sera établi et pourra être changé, de temps en temps par le conseil d'administration pourvu toutefois que le nombre réduit d'administrateurs ne soit pas moins que dix (10) et plus que (30) et que le nombre d'administrateurs en fonction au même moment, à moins qu'une telle réduction ne soit effective à une assemblée des membres. *Composition du conseil d'administration*

- 4.1.1 **REPRÉSENTATION PAN-CANADIENNE.** Lors de l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle, chacune des quatre provinces ou régions canadiennes suivantes doit être représentée par au moins deux administrateurs: (1) Provinces de l'Atlantique; (2) Province du Québec; (3) Province de l'Ontario; et (4) Provinces de l'Ouest Canadien, incluant tous les Territoires canadiens. *Représentation régionale*
- 4.2 Les membres du conseil d'administration doivent être âgés de 18 ans et plus et être légalement habilités à s'engager par contrat; le paiement de leurs droits d'adhésion doit être à jour et ils doivent être autrement en règle. *Admissibilité au statut de membre du conseil d'administration*
- 4.2.1 **DURÉE DU MANDAT.** Les administrateurs sont élus pour un terme de deux ans. Aucun administrateur ne peut être élu pour plus de deux termes consécutifs. *Élections, postes à pouvoir et démissions*
- 4.3 **POUVOIRS.** Les administrateurs de CCAfrique ont plein pouvoir pour gérer les affaires internes de CCAfrique, passer ou faire passer, au nom de celui-ci, toute espèce de contrat que la loi lui permet de conclure et, sous réserve des prescriptions ci-après, exercer en général tous les pouvoirs et prendre toutes les mesures que la charte ou tout autre règlement de CCAfrique lui permet. *Pouvoirs*
- 4.3.1 **DÉPENSES.** Les administrateurs peuvent à l'occasion autoriser des dépenses au nom de CCAfrique et permettre à un ou plusieurs dirigeants d'engager des employés et de leur verser un traitement. Ils ont le droit de conclure un contrat fiduciaire avec une société de fiducie afin de créer un fonds de fiducie dont le capital et l'intérêt pourront servir à promouvoir les intérêts de CCAfrique, conformément aux conditions établies par le conseil d'administration. *Dépenses*
- 4.3.2 **POUVOIR D'EMPRUNT.** Le conseil d'administration est par ce règlement, autorisé à:
- (a) emprunter de l'argent sur le crédit de CCAfrique;
  - (b) restreindre ou augmenter la somme à emprunter;
  - (c) émettre des obligations, débentures ou autres valeurs de CCAfrique et engager ou vendre les obligations, débentures ou autres valeurs pour les sommes et aux prix jugés opportuns; et
  - (d) garantir ces obligations, débentures ou autres valeurs, ou tout autre emprunt ou engagement présent ou futur de CCAfrique, au moyen d'un "mortgage", d'une hypothèque, d'une charte ou d'un nantissement visant tout ou une partie des biens meubles et immeubles que CCAfrique possède à titre de propriétaire ou qu'elle a subséquemment acquis, ainsi que l'entreprise et les droits de CCAfrique. *Pouvoir d'emprunt*

- 4.4 DONS. Le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour permettre à CCAfrique d'acquérir, d'accepter, de solliciter ou de recevoir des legs, présents, règlements et dons de toutes sortes dans le but de promouvoir les buts de CCAfrique. *Dons*
- 4.5 EMPLOYÉS. Le conseil d'administration peut nommer des représentants et embaucher des employés s'il l'estime, à l'occasion, nécessaire, et ces personnes jouiront de l'autorité et rempliront les fonctions qui leur auront été dévolues par le conseil d'administration au moment de leur nomination. *Employés*
- 4.5.1 RÉMUNÉRATION. Le conseil d'administration fixe la rémunération raisonnable de tous les dirigeants, agents et employés de CCAfrique et celles des membres des comités. Cette rémunération est en vigueur jusqu'à la réunion suivante des membres où elle est alors confirmée par ceux-ci ou, si elle n'est pas confirmée, les rémunérations convenues cessent d'être payables à compter de la date de ladite réunion. *Rémunération*
- 4.6 POSTE VACANT. Le conseil d'administration peut, par vote majoritaire, combler tout poste d'administrateur vacant, ainsi que tout poste d'administrateur devant être comblé dû au nombre accru d'administrateurs. Chaque administrateur ainsi élu ou assigné à un poste vacant remplira ses fonctions pour la durée non-expirée du terme de son prédécesseur, et chaque administrateur ainsi élu ou assigné à un poste vacant dû au nombre accru d'administrateurs sera élu ou assigné pour remplir ses fonctions jusqu'à l'élection du conseil d'administrateurs qui se tiendra après son élection, ou jusqu'à ce que son successeur ait été dûment élu, sous réserve, ou jusqu'à sa mort, démission ou destitution anticipée. *Poste vacant*
- 4.6.1 DESTITUTION. Tout administrateur peut être destitué par une majorité des membres si ceux-ci jugent qu'il est dans le meilleur intérêt de CCAfrique d'agir ainsi. *Destitution*
- 4.6.2 DÉMISSION. Tout administrateur peut démissionner à n'importe quel moment en soumettant un avis écrit au conseil d'administration de CCAfrique. Un administrateur sortant demeure en fonction jusqu'à la clôture ou l'ajournement de la réunion au cours de laquelle son départ en retraite est approuvé et son successeur élu. *Démission*
- 5 **Dirigeants**
- 5.1 DIRIGEANTS. Les Dirigeants de CCAfrique sont le président du conseil, deux vice-présidents du conseil, le président, le secrétaire et le trésorier. Chaque dirigeant est nommé pour un mandat renouvelable d'un an. *Nomination des dirigeants*

- 5.1.1 **PRÉSIDENT DU CONSEIL.** Le président du conseil est suggéré par le comité de nomination et nommé par le conseil d'administration. Celui-ci doit être administrateur de CCAfrique pendant toute la durée de son mandat. Le président du conseil préside les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif et convoque les assemblées du conseil d'administration lorsqu'il le juge opportun. Il dirige de façon générale les affaires de CCAfrique et met en place les politiques les plus importantes de CCAfrique, le tout sujet à l'approbation du Conseil d'administration. Le président du conseil consulte, conseille et donne les instructions nécessaires au président relativement à la gestion, l'administration et l'exploitation de CCAfrique. Le président du conseil a tous les autres pouvoirs et fonctions que lui confère le conseil d'administration. *Président du Conseil*
- 5.1.2 **VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL.** Deux Vice-présidents sont suggérés par le comité de nomination et nommés par le conseil d'administration. En cas d'absence du président du Conseil, un vice-président du conseil préside les assemblées du Conseil d'administration et du comité exécutif. Le vice-président consulte et conseille le président du conseil de façon générale sur l'accomplissement de ses tâches et travaille de concert avec lui afin de déterminer la mission globale et l'application des stratégies de CCAfrique. En cas d'absence ou d'incapacité du président du conseil ou du secrétaire de CCAfrique les vice-présidents du conseil exercent conjointement tous leurs pouvoirs et remplissent toutes leurs fonctions. *Vice-présidents*
- 5.1.3 **PRÉSIDENT.** Le président de CCAfrique est élu à la majorité des voix du conseil d'administration. Le président est l'administrateur en chef concernant la gestion des opérations de CCAfrique. Le président détient un poste à-qualité dans tous les comités de CCAfrique, assure la gestion active et générale des affaires de CCAfrique, remplit toutes les fonctions et exerce tous les droits afférents à la gestion et toutes autres fonctions pouvant être requises par le conseil d'administration. *Président*
- 5.1.4 **SECRÉTAIRE.** Le secrétaire de CCAfrique est suggéré par le comité de nomination et nommé par le conseil d'administration. Le secrétaire a la responsabilité de rédiger les comptes-rendus des assemblées du conseil d'administration et de ses comités. Le secrétaire, de même que le Président, voit à ce que les comptes-rendus des assemblées du conseil d'administration et de ses comités soient précis, à jour et facile d'accès aux responsables du bien-être de l'organisme. Le secrétaire de CCAfrique conserve la garde du sceau de CCAfrique. *Secrétaire*
- 5.1.5 **TRÉSORIER.** Responsable des affaires financières de CCAfrique, le trésorier de CCAfrique est nommé par le comité de nomination, suite à l'approbation du président de CCAfrique et du conseil d'administration. Le Trésorier est responsable d'inscrire dans les registres de CCAfrique tous les comptes recevables et les débours avec *Trésorier*

exactitude et de déposer tous les argents et autres valeurs au crédit de CCAfrique dans toute banque et de toute manière déterminées par le comité exécutif. Le Trésorier voit à l'investissement des fonds au nom de CCAfrique de la manière déterminée par le comité exécutif. Le Trésorier dispose, ou mandate des agents autorisés par le comité exécutif, à disposer des fonds de CCAfrique tel que requis par le comité exécutif, obtient des récépissés pour lesdits débours et rend compte au président et au comité exécutif de toute affaire menée durant le terme de son mandat en tant que trésorier, ainsi que de la condition financière de CCAfrique.

- 5.1.6 Le mandat du président et de tous les autres dirigeants est d'une durée d'un (1) an. Au terme de cette période, il peut solliciter le renouvellement de son mandat.

*Durée du mandat du président et des officiers*

## 6 Réunion des membres

- 6.1 LIEU DES ASSEMBLÉES. L'assemblée annuelle ou toute autre assemblée générale ou spéciale des membres doit avoir lieu dans la ville où est situé le siège social de CCAfrique ou à tout autre endroit au Canada désigné par le conseil d'administration et dont conviennent tous les membres habiles à y voter.

*Lieu des assemblées*

- 6.1.1 MOMENT DES ASSEMBLÉES. L'assemblée annuelles de CCAfrique doit être convoquée par le conseil d'administration dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'exercice financier de CCAfrique. Le conseil d'administration est autorisé à convoquer n'importe quand une assemblée générale spéciale des membres. Le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale spéciale des membres sur réquisition écrite de membres détenant au moins 5% des votes.

*Moment des assemblées.*

- 6.2 AVIS DE CONVOCATION Un avis de convocation par écrit à une assemblée annuelle ou générale spéciale doit être envoyé à tous les membres non moins de dix (10) jours ni plus de soixante (60) jours avant la date de l'assemblée, ou en cas de destitution d'un ou de plusieurs administrateurs, de fusion, de consolidation, de dissolution ou de vente, de location ou d'échange d'une partie importante des actifs de CCAfrique, non moins de vingt (20) jours ni plus de soixante (60) jours avant la date de l'assemblée. Si l'avis est envoyé par la poste, ledit avis est présumé avoir été livré lorsqu'il a été consigné à la poste canadienne, adressé au membre à son adresse telle qu'elle apparaît dans les fiches de CCAfrique, préaffranchie comme courrier de première classe. Tout avis de convocation doit rappeler aux membres qu'ils ont le droit de nommer un fondé de pouvoir ou contenir un formulaire de procuration.

*Avis de convocation*

- 6.3 QUORUM. Sept (7) membres présents en personne à une assemblée annuelle ou générale spéciale des membres forment quorum. *Quorum*
- 6.3.1 VOTE. Sauf disposition à l'effet contraire de la Loi ou des règlements de CCAfrique, les membres doivent, lors des réunions, trancher chaque question à la majorité des voix. *Vote*
- 6.4 ASSEMBLÉE ANNUELLE. Outre l'étude des autres points de l'ordre du jour, chaque assemblée annuelle doit servir à l'examen des états financiers et des rapports des administrateurs et des vérificateurs, et à la nomination des administrateurs et des vérificateurs pour l'année suivante.  
Des assemblées générales annuelles (AGA) sont tenues chaque année sur l'initiative du Conseil et les membres en règle y participent. *Assemblées annuelles*
- 6.4.1 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SPÉCIALES. L'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale doit fournir aux membres suffisamment de détails pour permettre aux membres de se former un jugement éclairé sur celles-ci. *Assemblées générales spéciales.*
- 6.4.2 PROCURATION. Un membre peut, par procuration écrite, nommer un fondé de pouvoir pour assister et le représenter à une réunion spécifique des membres, dans la manière et dans les limites autorisées par la procuration. *Procuration*
- 7 Réunions du conseil d'administration**
- 7.1 MOMENT ET CONVOCATION. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moment déterminé par le président du conseil, le président ou suite à une demande écrite de dix (10) administrateurs de CCAfrique, pourvu que chaque administrateur reçoive, autre que par courrier, un préavis écrit de 48 heures. Avis par courrier doit être envoyé au moins quatorze (14) jours avant la réunion. Il doit se tenir au moins deux réunions du conseil d'administration par année. Aucune erreur ou omission dans le préavis donné pour une réunion ou l'ajournement d'une réunion du conseil d'administration n'annulera ladite réunion ou les mesures qui y auront été prises, et un administrateur peut, en tout temps renoncer au préavis et ratifier, approuver ou confirmer les mesures prises ou adoptées à ladite réunion. Chacun des administrateurs présents dispose d'une voix lors de la réunion. *Moment et convocation*
- 7.2 LIEU. Les réunions du conseil d'administration doivent avoir lieu dans la ville où est situé le siège social de CCAfrique ou à tout autre endroit au Canada désigné par le conseil d'administration et dont conviennent tous les administrateurs. *Lieu*
- 7.3 QUORUM. Cinquante-et-un pour cent (51%) des administrateurs siégeant au sein du conseil d'administration forment quorum. Lorsqu'il *Quorum*

y a quorum à une assemblée du conseil d'administration, celui-ci sera apte à exercer ses autorités, pouvoirs et discrétions tel que permis par les règlements de CCAfrique.

## 8 Comités

8.1 Le conseil d'administration peut former autant de comités ou de groupes de travail qu'il l'estime nécessaire. Ces comités peuvent inclure des membres de CCAfrique qui ne siègent pas au conseil d'administration.

*Composition des comités*

Le Conseil a constitué trois (3) comités permanents :

- (a) Le comité exécutif
- (b) Le comité des candidatures
- (c) Le comité diplomatique (formé de chefs de missions africains)

Le conseil d'administration nommera un membre de chaque comité au poste de président.

Chaque groupe de travail nommera son président.

8.1.1 Tous les comités et les groupes de travail comprendront un président et un minimum de trois (3) autres membres, en tenant compte du fait qu'il puisse éventuellement être nécessaire de nommer des membres additionnels à un ou à plusieurs comités.

*Membres des comités*

8.2 Le comité exécutif se compose du Président du Conseil, de l'ancien président du conseil, des deux Vice-Présidents, du Trésoriers et de deux administrateurs, élus par le conseil d'administration, ainsi que du Président, ex-officio. Il doit se tenir au moins deux réunions du comité exécutif par année.

*Composition du comité exécutif*

8.2.1 Le comité exécutif assume les responsabilités suivantes :

*Responsabilités du comité exécutif*

- (a) Il traite toutes questions et s'acquitte de toutes les responsabilités que lui attribue le conseil d'administration;
- (b) Il supervise et gère les affaires de CCAfrique entre les séances du Conseil et traite les questions que les membres du conseil d'administration de CCAfrique ou d'autres comités lui soumettent;
- (c) Il surveille et gère l'image publique de CCAfrique;
- (d) Il traite les problèmes particuliers d'affiliation qui lui sont soumis par les membres du comité des candidatures ou par le Secrétariat.
- (e) Il s'acquitte de toute autre tâche que le Conseil pourrait à l'occasion lui confier.

## 9 Gestion

- 9.1 Le président et chef des opérations et les autres membres du personnel professionnel sont responsables des opérations quotidiennes de CCAfrique. Le président et chef des opérations est membre d'office du conseil d'administration et de tous les comités. *Président et chef des opérations*
- 9.2 PRÉSIDENT. Le président de CCAfrique est élu à la majorité des voix du conseil d'administration. Le président est l'administrateur en chef concernant la gestion des opérations de CCAfrique. Le président détient un poste ès-qualité dans tous les comités de CCAfrique, assure la gestion active et générale des affaires de CCAfrique, remplit toutes les fonctions et exerce tous les droits afférents à la gestion et toutes autres fonctions pouvant être requises par le conseil d'administration. *Président*
- 9.2.1 Les responsabilités du président et chef des opérations sont les suivantes : *Responsabilités*
- (a) le président et chef des opérations est l'administrateur principal, il dirige le secrétariat de CCAfrique et se rapporte directement au conseil d'administration par l'entremise de son président;
  - (b) le président et chef des opérations est responsable de l'engagement du personnel, du développement, de la coordination avec les employés de CCAfrique et des questions d'administration générale. Son approche doit contribuer à positionner le secrétariat de façon à lui permettre de livrer des services efficaces et d'avancer dans l'accomplissement des objectifs de CCAfrique;
  - (c) en consultation avec le président et autres membres de CCAfrique, le président et chef des opérations développe des programmes et met au point les ordres du jour des réunions du Conseil et du comité exécutif en ciblant la mise en œuvre efficace des objectifs de CCAfrique;
  - (d) le président et chef des opérations effectue la liaison des programmes et des activités des comités et en suit l'évolution.
- 9.3 Le président et chef des opérations surveille et coordonne les activités des vice-présidents régionaux de CCAfrique et de leurs bureaux. Les vice-présidents régionaux sont le premier point de contact pour les membres dans leurs régions.

## 10 Dispositions financières

- 10.1 L'exercice financier de CCAfrique débute le 1er avril et se termine le 31 mars. *Exercice financier de CCAfrique*
- 10.2 CCAfrique finance ses opérations grâce aux frais d'adhésion payés par ses membres et générés par les activités, contributions et dons. Le conseil d'administration fixe les tarifs d'adhésion chaque année. *Sources de revenus*

10.2.1 Au cours du dernier trimestre de l'année, le président soumet au comité exécutif les propositions de budget pour l'exercice financier suivant. Une fois adoptées par le comité exécutif, les propositions de budget deviennent le budget officiel de l'année. Le président présente un rapport démontrant le rendement correspondant au budget et, si nécessaire, il peut recommander des changements à chaque réunion du conseil d'administration. *États budgétaires*

10.2.2 Les surplus générés par CCAfrique doivent être gardés dans un fonds de réserve à être utilisé pour des dépenses d'entreprise non couvertes par les revenus courants, ou à toute autre fin décidée par le conseil d'administration. *Fonds de réserve*

## 11 Activités

11.1 CCAfrique continuera d'offrir aux dirigeants du secteur privé des occasions de se rencontrer régulièrement et de rencontrer les représentants du secteur public de façon efficace mais non formelle. Les programmes organisés par CCAfrique incluent, sans en exclure d'autres, les activités suivantes : *Programmes de CCAfrique*

- (a) des ateliers et des séminaires mis sur pied par CCAfrique sur des questions touchant à l'économie africaine. CCAfrique peut aussi collaborer avec d'autres organisateurs d'événements pour assurer le succès des ateliers;
- (b) des conférences et l'établissement d'un dialogue constructif concernant différents aspects du développement économique en Afrique entre dirigeants des secteurs privé et public;
- (c) des recherches destinées à approfondir les connaissances liées à des secteurs particuliers de l'économie africaine.
- (d) Toutes autres activités que les comités pourraient décider d'organiser de temps à autre.

11.2 CCAfrique collabore et continuera de collaborer avec d'autres organismes, au Canada et à l'étranger. *Coopération avec d'autres organismes*

11.3 Les publications de CCAfrique incluent des rapports, des documents de recherche (documentant des recommandations et des propositions), des bulletins, un site Web, et des exposés de positions. La liste des publications sera progressivement étendue puisque CCAfrique s'efforce de disséminer ses conclusions sur une base constante. *Publications*



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2005

### COMITÉ EXÉCUTIF

M. Peter Kieran, CPCS Transcom	Président du Conseil d'administration
M. Robert Blackburn, SNC-Lavalin International	Ancien Président du Conseil d'administration
M. Lucien Bradet, Conseil Canadien pour l'Afrique	Président et chef des opérations
M. Jean-Pierre Mathieu, Geomar International Inc.	Vice président
M. Ken Keirstead, Le Groupe Lyceum	Vice président
M. Gerry Podersky-Cannon, Canafra Capital	Trésorier
M. Isa Odidi, IntelliPharmaCeutics	Administrateur
M. Bernard Lachance, Association des collèges communautaire du Canada	Administrateur

### CANADA ATLANTIQUE

- M. Adelin Blanchard, AB Consultants
- M. Rustum Southwell, Black Business Initiative

### QUÉBEC

- M. Réjean Bélanger, Canac inc.
- Me. Jacques Bouchard, Heenan Blaikie LLP
- Mme Anne Gaboury, Développement International Desjardins
- M. Daniel Gagnier, Alcan
- M. Silvestro Gallucio, SR Telecom Inc.
- Mme Amina Gerba, Afrique Expansion Mag
- Mme Marie-France Lebreton, Forum Francophone des Affaires
- M. Marc Parent, TecSult International Ltd.

### ONTARIO

- M. René Allen, La Cité Collégiale
- M. Nizar Alibhai, Industrial Promotion Services
- M. John Coleman, Association des universités et collèges du Canada
- M. Michel Côté, CRC Sogema
- M. Adam Odwar, Secretariat for African Trade and Internet Services
- Mme Deborah Turnbull, Manufacturiers et Exportateurs du Canada

### QUEST

- Le Très Honorable Joe Clark, ancien Premier ministre du Canada
- M. Jim Cooney, Placer Dome Inc.
- M. Dwain Lingenfelter, Nexen Inc.

### CONSEILLERS

- M. Alain Beaudoin, Industrie Canada
- M. Ian Ferguson, Commerce International Canada
- M. Arthur M. Saper, Agence canadienne de développement international



## LOCATIONS DES BUREAUX DE CCAFRIQUE

### SIÈGE SOCIAL

Lucien Bradet  
Président  
130 rue Slater, bureau 1015  
Ottawa, Ontario  
K2P 6E2  
T: (613) 565-3011  
(888) 852-9461  
F: (613) 565-3013  
E: [lucien.bradet@ccafrica.ca](mailto:lucien.bradet@ccafrica.ca)

### ONTARIO

Nola Kianza  
Vice président, Ontario  
4721 Wild Rose Street  
Mississauga, Ontario  
L5M 5H3  
T: (905) 567-9643  
C: (416) 830-7797  
E: [nola.kianza@ccafrica.ca](mailto:nola.kianza@ccafrica.ca)

### QUÉBEC

Vice président, Québec  
T: (877) 444-4103

### ATLANTIQUE CANADA

Vice président, Atlantique Canada

### OUEST CANADIEN

Chris Roberts  
Vice président, Ouest Canadien  
Suite 400, 609 - 14th St NW  
Calgary, Alberta, Canada  
T2N 2A1  
T: (403) 210-2726  
F: (403) 210-2484  
E: [chris.roberts@ccafrica.ca](mailto:chris.roberts@ccafrica.ca)

## Conseil canadien pour l'Afrique – Liste des Membres – Novembre 2005

A.B. Consultants  
 Afrique Expansion Mag  
 Alcan Inc.  
 Alex Pneu et Mécanique (Canada) inc.  
 Algonquin College  
 Alliance Agricole (CECI – Socodevi – UPDA-DI)  
 Anyway Solid Environmental Solutions Ltd.  
 AO Global  
 Artumas Group Inc.  
 Association des collèges communautaires du Canada  
 Association of Universities and Colleges of Canada  
 Barrick Gold  
 Bastion Security  
 Bata Limited  
 Baywood Continental Oilfield Services Ltd.  
 Black Business Initiative  
 Bombardier international  
 BPR Enviraqua  
 Canac Inc.  
 Canada-Libya Chamber of Commerce & Industry  
 Canada Mortgage and Housing Corporation  
 Canadian and African Business Women's Alliance (CAABWA)  
 Canadian Association of Mining Equipment and Services Export (CAMESE)  
 Canadian Bank Note Limited  
 Canadian Communications Overseas  
 Canadian Co-operative Association  
 Canadian Manufacturers & Exporters (CME)  
 Canadian Petroleum Institute  
 Canafra Capital  
 Care Canada  
 Cask Brewing Systems Inc.  
 Cégep international  
 CIMA International  
 Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick

Cordiant – *Canada Investment Fund for Africa*  
 CPCS Transcom Ltd.  
 CRC Sogema Inc.  
 CSAE Inc.  
 Dessau-Soprin International  
 Développement International Desjardins  
 Ecotrex International Inc.  
 Ederick Associates  
 Edition l'Artichaut Inc.  
 Fasken Martineau  
 First Quantum Minerals Ltd.  
 Focus Corporation  
 Focus International  
 Forest Protection Limited  
 Forum Francophone des affaires  
 Fraser Milner Casgrain  
 G3F Multi-Services Inc.  
 Geomar  
 Geomat International / Hauts-Monts  
 Globaltronica Corporation  
 Globe Marketing Int'l Corporation  
 Golder Associates Ltd.  
 Heenan Blaikie SRL/LLP  
 Industrial Promotion Services Ltd.  
 International Relations Office, University of New Brunswick  
 IntelliPharmaCeutics  
 International Development Consultant  
 Kusan Ltd.  
 La cité collégiale  
 Lowe & Company  
 Multitech Consulting International Inc.  
 NESAs Technologies Corp.  
 Nevsun Resources Ltd.  
 Nexen Inc.  
 Northern Lights Franchise Consultants  
 NordSud.Org Inc.  
 Nova Scotia Community College  
 Orezone Resources  
 Placer Dome  
 Planet Africa Television  
 Right Honourable Joe Clark,

Saint Mary's University  
 Sasktel International  
 SATDIS  
 Senes Consulting  
 Setym International Inc.  
 Shott's Development Group  
 SNC Lavalin International Inc.  
 South African Airways  
 SR Telecom  
 Tecslut International Ltd  
 Terradigm  
 The Lyceum Group  
 Tiomin Resources Inc.  
 Trade Facilitation Office Canada  
 Université d'Ottawa  
 Université de Moncton  
 Université Laval  
 University of Carleton  
 University of Calgary  
 University of Guelph  
 University of Montréal  
 Wayne Dunn & Associate  
 York University

### Membres associés

Agriculture & Agri-Food Canada  
 Alberta Economic Development  
 Canadian Commercial Corporation  
 Canadian International Development Agency  
 Department of Foreign Affairs Canada  
 Export Development Canada  
 Industry Canada  
 International Trade Canada  
 Ministry of International Relations of Quebec  
 Natural Resources Canada  
 Ontario Exports



## Conseil canadien pour l'Afrique

Calgary  
 (403) 210-2726

Ottawa  
 (613) 565-3011  
 (888) 852-9461

Toronto  
 (416) 830-7797

Montréal  
 (877) 444-4103

## Mission du Conseil Canadien pour l'Afrique (CCAfrique)

*“Le CCAfrique est dédié au développement durable de l'Afrique et à l'accroissement du commerce et de l'investissement en et avec l'Afrique”*

### Formulaire d'adhésion

#### Adhésion corporative

Membre fondateur	\$ 10,000
Chiffre d'affaires - Dépassant 20 M \$	\$ 5,000
Chiffre d'affaires - 5 M \$ à 20 M \$	\$ 2,500
Chiffre d'affaires - 1 M \$ à \$ 5 M \$	\$ 1,000
Chiffre d'affaires - Moins d'1 M \$	\$ 500

#### Adhésion associative

Association nationale - Plus de 300 membres	\$ 5,000
Association nationale	\$ 2,000
Association provinciale	\$ 1,000
Université ou Collège	\$ 1,000

#### Membres associé

Fédéral	\$ 5,000
Provincial	\$ 2,500

#### ***Veillez remplir et télécopier à (613) 565-3013***

Cotisation \_\_\_\_\_  
 SVP ajouter 7 % TPS (# 863679064RT) \_\_\_\_\_  
 Résidents du Québec seulement:  
 Sous-total et ajouter 7.5 % TVQ (# 1202373671) \_\_\_\_\_  
 Total \_\_\_\_\_

#### **Information**

Nom \_\_\_\_\_  
 Titre \_\_\_\_\_  
 Organisation \_\_\_\_\_  
 Adress \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_ Prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_  
 Courriel \_\_\_\_\_  
 Site web \_\_\_\_\_

#### **Veillez indiquer la méthode de paiement**

- Cheque  
 Veuillez facture SVP  
 VISA \_\_\_\_\_  
 M/C \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_  
*Numéro de carte*                      *Date d'exp.*
- \_\_\_\_\_  
*Signature*

